
Cet appel à la vigilance est destiné
aux infirmiers-infirmières et médecins de famille des services courants des CLSC, des cliniques réseaux, des GMF et aux
médecins microbiologistes-infectiologues et urgentologues des hôpitaux de la région de Montréal

Recrudescence de l'hépatite A chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes

Entre juin 2016 et juin 2017, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a noté une forte augmentation de cas d'hépatite A touchant principalement les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) en Europe et en Amérique. Durant cette période, seize pays de l'union Européenne ont rapporté plus de 1500 cas d'infection par le virus de l'hépatite A appartenant à trois souches du sous-génotype 1A. La majorité des cas sont survenus chez des HARSAH.

Dans le contexte du Festival Fierté Canada Montréal 2017, qui aura lieu du 10 au 20 août prochain, nous anticipons de nombreux participants étrangers et la possibilité d'une augmentation du risque de transmission de l'hépatite A à Montréal.

RECOMMANDATIONS :

1. Proposer la vaccination

- Offrir le vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B qui est gratuit pour les HARSAH et qui peut être offert aux personnes non-immunisées contre ces deux hépatites et qui ont un risque accru d'acquisition.
- Offrir le vaccin contre l'hépatite A si la personne a déjà été vaccinée contre l'hépatite B (gratuit pour les HARSAH).
- Viser particulièrement les adultes entre 20 et 35 ans, car ceux-ci sont généralement trop âgés pour avoir reçu le vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B à l'école (débuté en 2008) et trop jeunes pour avoir bénéficié de la campagne de vaccination menée entre août 1996 et novembre 1997.
- Pour connaître les autres groupes visés par la vaccination gratuite contre les hépatites A et B, vous pouvez consulter le Protocole d'immunisation du Québec : pour le VHA ([10.4.1](#)) rubrique indications – préexposition, section G et pour le VHB ([10.4.2](#)), rubrique indications – préexposition, section G.

2. Promouvoir les pratiques sexuelles sécuritaires et les mesures d'hygiène de base

- Utiliser des mesures de protection appropriées, lors de pratiques sexuelles impliquant un contact avec l'anus, pour créer une barrière à l'infection :
 - Si contact entre les mains et l'anus, le port de gants jetables;
 - Si contact entre le pénis et l'anus, l'utilisation d'un condom;
 - Si contact entre la bouche et l'anus, l'utilisation d'un carré de latex (ouvrir un condom en deux) ou d'une digue dentaire;
- Éviter les contacts oraux avec des parties du corps ou des objets qui sont contaminés par des selles.
- Éviter les pratiques sexuelles avec contact avec l'anus durant la présence de symptômes gastrointestinaux.
- Appliquer les mesures d'hygiène et du lavage des mains, notamment avant de préparer des aliments, de manger et après toute relation sexuelle.

3. Retirer temporairement du travail certains travailleurs

- Retirer du travail des manipulateurs d'aliments et des travailleurs de la santé infectés jusqu'à une semaine après l'apparition de l'ictère ou le pic des enzymes hépatiques.

4. Déclarer tout cas d'hépatite A suspectée ou confirmée :

- à la Direction régionale de santé publique – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en joignant le médecin de garde (heures ouvrables : 514 528-2400, soir et fin-de-semaine : 514 934-8075)

Pour plus de renseignements, consulter :

- [Direction régionale de santé publique](#)
- <https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/documents/Communicable-disease-threats-report-01-jul-2017.pdf>

Source : Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Pour joindre le médecin de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours
